

Chers adhérents, chers amis donateurs,

Voilà neuf années écoulées depuis que l'Association de Sauvegarde de l'Auditorium de Wanda Landowska voyait le jour.

De nombreuses bonnes volontés, adhérents et donateurs, ont œuvré sous l'égide de deux présidents de renom.

Tout d'abord Daniel Marty, chanteur lyrique (baryton) prestigieux qui avait déjà créé en 1970 « Les Amis de Wanda Landowska ».

Puis, avec beaucoup de pugnacité, Pierre Steinlein. Tous deux sont décédés sans avoir eu la joie de voir mis en œuvre le projet de Centre musical et artistique Wanda Landowska à Saint-Leu-la-Forêt.

D'autres ont pris le relais sans grand succès. Les fonds manquent cruellement en dépit de nombreux événements musicaux dans la lignée du grand congrès de 2009 à la Cité de la Musique.

Aucun grand mécène n'est venu en renfort des promesses des collectivités territoriales sollicitées.

L'équipe de direction unie dans le bureau de l'association s'épuise à tenir à bout de bras ce lourd dossier : publications de nombreux supports de communication sur le projet dont un dossier détaillé de 20 pages , actualisation du site Internet,

réunions avec la municipalité, les organismes culturels, organisation d'expositions, accueil et visite des lieux par les scolaires, musiciens, férus d'architecture, les spécialistes de la spoliation des biens juifs durant l'occupation, etc...

Lors de l'Assemblée Générale 2016 tenue le 15 juin 2017 nous avons, avec ceux d'entre vous qui avaient pu se libérer, établi un bilan prospectif assez positif et s'appuyant principalement sur les conclusions de la réunion plénière tenue en Mairie de Saint Leu le 27 janvier 2017 à savoir : (extraits du compte-rendu de cette réunion)

**-Nécessité d'une impulsion nouvelle pour le projet en jouant sur la collaboration étroite entre les deux villes de St Leu et de Taverny**. Une réflexion commune est en cours en vue de la réalisation d'un projet pour l'auditorium. **La Région Ile-de-France pourrait y être associée.**

**-En 2017 l'ensemble Calliopée sera en résidence artistique dans les villes de Saint-Leu-la-Forêt et de Taverny, en collaboration avec les deux festivals respectifs et avec le soutien du Conseil départemental du Val d'Oise et de la DRAC Ile-de-France.**

**-Dans ce cadre, la DRAC IdF a confié, dès l'automne 2016, à l'ensemble Calliopée, la mission de concevoir un projet « d'Atelier de fabrique artistique » et ainsi de mettre ses compétences artistiques et d'ingénierie culturelle, portés par la solidité de sa structure administrative, au profit de la sauvegarde et de la renaissance de ce haut lieu patrimonial. **Pour cela Calliopée s'attache les services bénévoles du conseiller maître honoraire de la Cour des Comptes M.Christian Sabbe.****

**-La ville de Saint-Leu a engagé la création d'une SEML qui devrait être effective vers le milieu de 2017 (motion votée en CM le 22 mai 2017) pour mener différents projets stratégiques de la ville, dont la renaissance de l'auditorium (**l'hypothèse de l'acquisition de la Villa n'étant pas retenue à ce stade**) si les conclusions de l'étude de faisabilité la conduisent à décider d'en lancer la réalisation.**

**-Le Maire de Saint-Leu souhaite que sa Ville soit l'actionnaire majoritaire de cette SEM, qui réunira également la Ville de Taverny, la Caisse des dépôts et une Caisse mutualiste, et qui aura vocation à attirer d'autres actionnaires publics ou privés. La SEM sera donc propriétaire de l'Auditorium Wanda Landowska et le maître d'ouvrage du projet de rénovation et de création du centre culturel, dit « Atelier de fabrique artistique ».**

**- Il a été acté que l'Ensemble Calliopée, ayant reçu mandat de la DRAC, est l'équipe artistique et la structure la plus légitime pour être le porteur de projet sur le plan artistique et organisationnel. L'Ensemble Calliopée a donc pour mission l'étude de faisabilité d'un projet artistique dans l'Auditorium, ses dépendances et le terrain, et, en sus du prix d'achat, des coûts estimatifs prévisionnels des travaux, de rénovation et de restructuration.**

- En fonction du constat qui sera établi, l'Ensemble **Calliopée déterminera le contenu du projet artistique qui se révélera possible et fera une estimation du budget prévisionnel de fonctionnement pluriannuel** : d'une part, budget de fonctionnement en ordre de marche ; d'autre part, avec chacune des activités réalisables.

- **Un comité artistique sera créé par l'Ensemble Calliopée** pour réunir différentes expertises pluridisciplinaires dont des acteurs locaux **et l'Association de sauvegarde.**

- **L'Association de sauvegarde a fait état d'une étude de projet artistique et de fonctionnement qu'elle a commandée à M. Didier Sylvère**, Dans le cadre de son étude de faisabilité, l'Ensemble Calliopée examinera les éléments contenus dans cette étude. **(Aucune analyse ni commentaire communiqués sur ce travail)**

**Calendrier :**

- **entre février et l'été 2017 : réalisation par l'Ensemble Calliopée de l'étude de faisabilité et du projet artistique.** Ces éléments seront remis par l'Ensemble Calliopée à la Ville de Saint-Leu et à la DRAC. **Des éléments d'étape seront régulièrement communiqués aux services de la Ville de Saint-Leu.**

-**vers septembre 2017 : attente des décisions de la Ville de Saint-Leu sur les suites données à ce projet, en lien avec la création de la SEM.**

Dans une lettre adressée à Sébastien Meurant le 12 février 2017 l'ASWL complétait les conclusions précédentes comme suit :

**Il apparait aussi dans ce document que soit totalement exclue des équipements qui pourraient être confiés à la future SEM dont vous avez annoncé la création effective au milieu de l'année 2017, la Villa de la rue du Général de Gaulle.**

**Du rapport commandé par l'ASWL à Didier Sylvère et dont vous trouverez copie en annexe, il ressort pourtant que la viabilité fonctionnelle et financière du projet est fortement conditionnée par la restitution des deux propriétés, formant un tout.**

Ce qui aurait déjà pour avantage essentiel et incontournable de **résoudre le problème de l'accessibilité par la rue de la Paix**. Et d'installer ainsi un **riche ensemble d'activités susceptible d'attirer de nombreux publics potentiels** dont la détermination et la qualité ont été inventoriées dans ce même rapport.

**Les propriétaires de la Villa, jusqu'à maintenant ouverts à une négociation** visant à la vente de leur bien sous condition que cela permette la réalisation d'un projet culturel de qualité, **remettent en cause cet engagement**. L'origine de ce changement de position de leur part, aussi brutal qu'inattendu, est liée à l'inscription de leur maison et de son jardin sous le **statut d'emplacements réservés** dans le nouveau PLU en cours d'élaboration à échéance de mars prochain.

L'ASWL estime que la municipalité doit **reprendre le dialogue** afin que soit à nouveau explicité le motif du classement opéré et qu'il soit procédé à son annulation si tant est que ce soit possible..

**Car seule la restitution du site tel que Wanda Landowska l'avait conçu pour y réaliser ses activités, assurera, dans le futur, la mise en place d'un « catalogue complet » de fonctionnalités (cf. supra l'étude mentionnée), ce que le seul auditorium ne permet pas.**

Nous pensons notamment à la création du **Centre de Recherches s'appuyant sur le riche fonds d'archives rassemblé par Daniel Marty**, lequel travaillerait en réseau avec les autres entités de même nature (Bibliothèque du Congrès, BNF, Cité de la musique, etc...), complété d'un **espace muséal relatant la vie de notre illustre claveciniste** et la **tragédie de la spoliation** qu'elle a subie en 1940, chapitre noir de l'Histoire de France dans lequel elle reste toujours citée en exemple, apportant ainsi aux générations futures un témoignage de référence sur cette période.

**La collection de phonographes** serait également apte à intégrer la Villa qui présenterait l'histoire de la musique baroque et plus largement l'histoire de la musique dans tous ses styles.

**Il en va de même de nombre d'équipements qui ne pourront trouver leur place dans le seul auditorium et qui lui sont nécessaires pour fonctionner.**

Où en sommes-nous à ce jour ?

Le dernier et très bref entretien obtenu avec Mme le Maire Sandra Billet le 5 juillet dernier laisse apparaître que l'ensemble des éléments positifs ci-dessus rappelés est remis en cause, notamment :

-Aucune réunion de l'ensemble des acteurs concernés n'a eu, à notre connaissance, lieu depuis janvier 2017.

-La création de la SEML ne sera pas suivie par la désignation d'une direction opérationnelle. L'engagement financier de la Ville, qui avait choisi l'option d'être majoritaire dans son capital (avec une première annonce de 300k€), est remis en cause.

-Le partenariat financier entre les deux villes de Saint Leu et de Taverny est abandonné.-Dans ces conditions, les autres sources de financement par les collectivités (CdC, Région, Département, Agglo,..) sont devenues plus qu'aléatoires.

-De la même manière, les financements de mécènes privés ne sauraient être accessibles sans un pilotage affiché de la municipalité...Là encore, il semblerait que cette option ne soit plus d'actualité..

-Les propriétaires de l'auditorium sont vendeurs dès que possible de leur bien. Seul l'emplacement réservé figurant dans le PLU les oblige à retarder leur mise en vente. Ils ont entrepris, en décembre 2016, une action juridique afin d'obtenir une réponse officielle de la municipalité quant au devenir du projet culturel annoncé en corollaire de l'inscription de leur bien sous emplacement réservé.

Cette réponse devrait être donnée à la fin du premier trimestre 2019 au plus tard.

Et les propriétaires de la Villa restent en conflit avec la municipalité du fait de l'emplacement réservé qui a grevé leur propriété dans le dernier projet de PLU et qui a été finalement retiré après une action juridique..

-Enfin, et de manière plus globale, l'absence d'un réel partenariat entre ASWL et la municipalité, qui considère désormais l'ensemble Calliopée comme son interlocuteur privilégié, marque une étape décisive d'empêchement à la réalisation des objectifs que nous défendons.

Faute des conditions minimales nécessaires à la poursuite de ses actions, le bureau d'ASWL décide, de manière unanime et avec l'accord du Conseil d'Administration, de démissionner et, par voie de conséquence, de limiter ses interventions à la gestion des affaires courantes.

Nous aurions dû, en cette période de l'année et, conformément au calendrier habituel tel que défini dans les statuts, provoquer la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire. Le bureau estime inutile cette réunion. Il va de soi que nous ne vous réclamerons pas de cotisation 2018 et que nous tenons à votre disposition le bilan financier 2017 ainsi que la situation actuelle.

Cette situation devrait durer jusqu'à la fin de l'année 2018 ; l'ensemble du bureau mettra alors fin à ses fonctions et il sera nécessaire de définir les conditions d'une dissolution éventuelle de l'ASWL lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée, selon l'article 23 des statuts, début 2019. A cette date, la municipalité devrait avoir satisfait à l'obligation d'informer les propriétaires de sa position concernant le projet culturel pressenti.

Au nom des membres du bureau et en mon nom personnel, je vous remercie pour toute l'aide que vous nous avez apportée tout en regrettant que le combat de tous les instants mené par l'équipe de direction n'ait pas permis d'aboutir à une solution plus positive. C'est plus que jamais un beau projet que nous avons tenu entre nos mains ..

**Gérard Tardif, Président**

et le bureau :

Françoise Denis-Ghesquiers, Vice-Présidente

Jean Kemelharen, Vice-Président

André Édouard, Secrétaire Général

Jacques Chommeloux, Trésorier

